

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉTABLISSEMENT  
PREMIER DEGRÉ - RENTRÉE SCOLAIRE 2023  
(Maternelle & Élémentaire)**

en classe de

**ÉLEVE**

Nom de l'élève

Date de naissance

Prénom

Nationalité(s)

École d'origine 2022-2023

Classe

École demandée 2023-2024

Classe

Motif de la demande :

- rapprochement de domicile

- regroupement de fratrie

- autre raison

Cette demande sera-t-elle liée à une de mutation d'une fratrie dans le second degré (collège/lycée) ?

OUI

NON

Si OUI : quel(s) niveau(x) ?

**FAMILLE**

Adresse

Code postal

Ville

Tél. - responsable 1

Courriel

Tél. - responsable 2

Courriel

***Nota : Le changement d'établissement n'est pas de droit et reste exceptionnel. La décision de la commission est souveraine et n'appelle pas de recours.***

Il concerne les enfants déjà inscrits dans un établissement tunisien d'enseignement français du réseau AEF dont la famille souhaite qu'ils rejoignent un autre établissement du réseau tunisien pour une raison valable et dûment justifiée.

Constituer en double exemplaire un dossier comportant : le formulaire de demande de changement d'établissement dûment renseigné, un courrier motivant la demande et toutes les pièces justificatives (justificatif de domicile, certificat de scolarité ou autres, suivant le cas).

Faire dater et signer les deux exemplaires de demande de changement d'établissement par l'établissement d'origine et laisser un exemplaire du dossier.

Déposer le second exemplaire du dossier dans l'établissement demandé. Ce dernier vous remettra une copie du formulaire daté et signé par les deux établissements (preuve du dépôt du dossier dans les deux établissements).

**Le dépôt des dossiers doit avoir lieu avant le 10 juin 2023.**

**J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle demande de changement d'établissement n'est possible après la commission.**

Date :

Signature des parents

**Date, visa et cachet de l'établissement d'origine**

**Date, visa et cachet de l'établissement demandé**